

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1566

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Autorisations de programme 2009-2014 - Compte administratif 2009

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur Darne

Président : Monsieur Bruno Gignoux

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguét, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguét), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillionel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010

Délibération n° 2010-1566

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Autorisations de programme 2009-2014 - Compte administratif 2009**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Chaque année, le Conseil de Communauté est appelé à se prononcer sur le compte administratif des dépenses et recettes réalisées pour les investissements opérationnels au cours de l'exercice précédent.

Depuis 2001, la Communauté urbaine pilote ses opérations d'investissements en autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) dans le cadre de la liste des projets à réaliser au cours du mandat.

Cette liste constitue la programmation pluriannuelle des investissements (PPI). Elle fonde également les autorisations de programme globales de la Communauté urbaine (enveloppe budgétaire pluriannuelle) au niveau de chacune des politiques publiques.

La PPI actuelle a été adoptée par délibération du Conseil de Communauté le 15 décembre 2008. Sa mise en œuvre couvre la période de 2009 à 2014.

Par conséquent, l'année 2009 constitue la première année budgétaire de réalisation du nouveau mandat et de ses politiques publiques.

C'est la raison pour laquelle, le compte administratif des autorisations de programme traite désormais l'état des opérations d'investissement selon les nouvelles autorisations de programme globales (APG).

- Rappel des règles de gestion

Depuis janvier 2007, la Communauté urbaine délibère chaque année, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (article R 2311-9), sur le montant des autorisations de programme.

Ce dispositif présente l'intérêt de maîtriser le rythme de lancement des projets en fixant chaque année la limite supérieure des dépenses d'investissement nouvelles qui pourront être engagées au regard des capacités annuelles de paiement déterminées par la prospective financière.

Au même titre que le budget annuel, les autorisations de programme sont des actes budgétaires qui peuvent également faire l'objet de décisions modificatives en cours d'exercice.

Le niveau d'avancement physique de certains projets peut nécessiter des besoins de financements pluriannuels anticipés en cours d'année, alors que pour d'autres ce financement est reporté.

Par ailleurs, le niveau de recettes attendues sur un projet peut évoluer, ce qui impacte en charge nette la capacité de l'autorisation de programme globale à financer d'autres projets.

L'affectation d'un financement aux opérations d'investissement intervient ensuite par individualisation d'autorisation de programme sur décision du conseil de Communauté tout au long de l'année et dans la limite annuelle du montant de la révision des APG.

Chaque opération, dès lors qu'elle est individualisée, dispose d'un financement pluriannuel qui permet l'engagement comptable des dépenses et des recettes.

Dans le cadre annuel, la réalisation du paiement des dépenses et de l'encaissement des recettes s'effectue dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année.

Le financement annuel des opérations est voté globalement par chapitre budgétaire et non au niveau de l'opération. Cela permet, en cours d'année, de disposer des crédits quel que soit le rythme d'avancement physique de chaque opération et d'opérer des redéploiements selon les besoins de paiement.

- Les autorisations de programme globales en 2009

Lors de l'adoption du budget primitif le 12 janvier 2009, le montant d'autorisations de programme nouvelles ou complémentaires a été fixé à 450 M€, dont 403 M€ pour le budget principal, 13 M€ pour le budget des eaux et 34 M€ pour le budget de l'assainissement. Ces montants sont en charge nette.

Au cours de l'exercice 2009, le conseil de Communauté a voté une première décision modificative le 11 mai 2009. Cette décision modificative, spécifique à la mise en œuvre du plan de relance de l'activité économique, a augmenté le montant des APG d'un complément de 26 M€ afin d'engager et réaliser plus rapidement des dépenses d'investissement nouvelles.

Enfin, le 30 novembre 2009, une seconde décision modificative est intervenue afin de modifier la répartition des montants des APG sans en augmenter le volume global, qui a été au final de 476 M€ pour l'exercice 2009.

Sur ce montant, 415,44 M€ ont été affectés en charge nette par individualisation d'APG au profit de 345 opérations d'investissement dont 380,5 M€ pour le budget principal, 11,17 M€ pour le budget annexe de l'eau, 23,71 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 60 000 € pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Le tableau, ci-dessous, retrace l'évolution du montant des APG au cours de l'année 2009 et le montant des financements affectés aux opérations d'investissement à la date du 31 décembre 2009.

Tableau n° 1 : Montant plafond autorisé des autorisations de programme globales en 2009 et montant individualisé en fin d'exercice (en charge nette et en €)

| Autorisations de programme globales | Montant d'AP autorisé en 2009 Conseil du 12 janvier 2009 | Montant d'AP autorisé en 2009 Conseil du 11 mai 2009 | Montant d'AP autorisé en 2009 Conseil du 30 novembre 2009 | Montant d'AP individualisé au 31 décembre 2009 | Dont au titre du plan de relance de l'économie |
|---|---|---|--|--|--|
| A1 Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon | 45 000 000 | 47 500 000 | 49 470 000 | 44 077 829,35 | |
| A2 Réaliser des grands projets structurants | 60 000 000 | 60 000 000 | 49 100 000 | 45 583 538,58 | |
| A3 Développer le rayonnement international de la métropole | 10 000 000 | 10 000 000 | 10 300 000 | 250 000,00 | |
| B1 Favoriser la mixité | 25 000 000 | 25 000 000 | 16 400 000 | 14 467 775,82 | |
| B2 Promouvoir une politique du logement équilibrée | 35 000 000 | 45 000 000 | 62 000 000 | 48 494 784,56 | 7 500 000 |
| B3 Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens | 2 000 000 | 2 000 000 | 2 000 000 | 600 000,00 | |

| Autorisations de programme globales | Montant d'AP autorisé en 2009 Conseil du 12 janvier 2009 | Montant d'AP autorisé en 2009 Conseil du 11 mai 2009 | Montant d'AP autorisé en 2009 Conseil du 30 novembre 2009 | Montant d'AP individualisé au 31 décembre 2009 | Dont au titre du plan de relance de l'économie |
|--|---|---|--|--|--|
| B4 Promouvoir la solidarité à travers le monde | | | | | |
| C1 Développer la mobilité pour tous | 184 000 000 | 192 500 000 | 181 800 000 | 174 627 995,17 | 11 500 000 |
| C2 Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels agricoles | 11 000 000 | 11 000 000 | 19 500 000 | 17 047 866,68 | |
| C3 Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires | 6 000 000 | 6 000 000 | 6 700 000 | 6 654 661,72 | |
| C4 Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme | 54 000 000 | 54 000 000 | 49 200 000 | 32 110 176,35 | 2 254 180 |
| C5 Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables | | 2 000 000 | 4 200 000 | 4 575 000,00 | 2 000 000 |
| C6 Garantir un environnement sain et prévenir les risques | | | | | |
| D1 Assurer le bon fonctionnement des services | 18 000 000 | 21 000 000 | 25 060 000 | 26 949 784,26 | |
| Total budget principal | 403 000 000 | 429 000 000 | 428 940 000 | 380 494 094,75 | 20 826 000 |
| Total budget de l'eau | 13 000 000 | 13 000 000 | 13 000 000 | 11 170 741,40 | 1 254 180 |
| Total budget de l'assainissement | 34 000 000 | 34 000 000 | 34 000 000 | 23 714 576,34 | 1 174 000 |
| Total budget du restaurant communautaire | | | 60 000 | 60 000,00 | |
| Total tous budgets | 450 000 000 | 476 000 000 | 476 000 000 | 415 439 412,49 | 23 254 180 |

Les dépenses brutes réalisées en 2009 s'élèvent à près de 442 M€ dont 350,16 M€ pour le budget principal, 14,74 M€ pour le budget annexe des eaux, 76,95 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 0,15 M€ pour le budget annexe du restaurant communautaire.

En charge nette, cela représente un montant de 341,44 M€ se répartissant en 273,77 M€ pour le budget principal, 9,78 M€ pour le budget annexe des eaux, 57,74 M€ pour le budget annexe de l'assainissement et 0,15 M€ pour le budget annexe du restaurant communautaire.

Le taux de réalisation des autorisations de programme individualisées pour l'année 2009 est de 24,92 % en dépenses et de 20,48 % en recettes sur l'ensemble des budgets.

Ces taux sont relativement peu élevés dans la mesure où 2009 constitue la première année de réalisation budgétaire du nouveau mandat qui débute avec un volume de financements pluriannuels votés supérieur à la capacité de réalisation de l'exercice.

Le tableau suivant illustre la progression des dépenses d'investissement opérationnel au cours du précédent mandat et cours de l'année 2009 dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI).

La hausse des dépenses réelles, hors avances forfaitaires des marchés publics, a marqué une hausse sensible en 2005 avec un pic en 2006. A cette période, la réalisation physique du précédent mandat (2002-2008) a achevé sa montée en charge pour atteindre sa pleine phase de croisière jusqu'à fin 2008.

Pour l'année 2009, qui marque le début de l'actuel plan de mandat, la réalisation demeure à un niveau élevé.

Une des explications à cette croissance des dépenses d'investissement réside dans la mise en œuvre du plan de relance de l'activité économique auquel la Communauté urbaine a largement participé.

Tableau n° 2 : Progression des dépenses du périmètre de la PPI sur la période 2002-2009 (ancien mandat et début du nouveau) (en M€).

| Exercice | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|-----------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Dépenses brutes | 272,65 | 306,35 | 296,30 | 389,69 | 507,16 | 447,33 | 443,55 | 441,99 |
| Recettes | 132,91 | 131,52 | 89,83 | 102,75 | 157,69 | 155,17 | 124,95 | 100,56 |
| Charge nette | 139,74 | 174,83 | 206,47 | 286,94 | 349,47 | 292,16 | 318,60 | 341,43 |

- Les éléments d'analyse par autorisations de programme globales

Pour chaque autorisation de programme globale, le développement suivant présente les montants totaux réalisés en charge nette pour l'année 2009 ainsi que des éléments d'explication portant plus spécifiquement sur le coût des opérations ou catégories d'opérations pluriannuelles.

Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine (A1 - montant réalisé en 2009 : 17,96 M€)

L'autorisation de programme globale garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine comprend principalement les aménagements et requalifications de zones industrielles, le développement de ZAC à vocation économique, le soutien aux pôles de compétitivité ainsi que le volet enseignement et recherche du contrat de projet Etat-Région.

En 2009, les plus importants projets concernés sont l'université Lumière Lyon 2 à Bron (3,14 M€), le projet Etoile (3 M€), le Cancéropôle (1,75 M€), l'Institut universitaire de technologie Claude Bernard (IUT B) à Villeurbanne (1,44 M€) et le Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) mi-plaine à Saint Priest (1,05 M€).

Pour les 5 pôles de compétitivité, la dépense d'investissement a atteint 3,59 M€ avec Lyon Biopôle (1,56 M€) et Axelera chimie environnement (0,98 M€), Lyon Urban Trucks (0,62 M€), Techtera (0,19 M€) et Loisirs numériques (0,24 M€).

Enfin, les dépenses réalisées en faveur de la requalification des zones industrielles se sont élevées à 3,12 M€ et ont concerné principalement "la Mouche" (0,94 M€) sur les sites d'Irigny, Pierre Bénite et Saint Genis Laval, "Mi-plaine" à Chassieu (0,86 M€) et "Lyon sud-est" (0,51 M€).

Réaliser des grands projets structurants (A2) - montant réalisé en 2009 : 34,53 M€

Cette autorisation de programme globale permet de financer la transformation du territoire par les grands projets urbains comme le Carré de Soie, l'aménagement des rives de Saône de la Mulatière à Genay et Saint Germain au Mont d'Or, mais aussi en renforçant la vitalité des centres urbains en soutenant l'offre commerciale de proximité et en aménageant des espaces publics.

En 2009, les principales dépenses réalisées concernent plus particulièrement les acquisitions des terrains SOVAFIM à la Saulaie à Oullins (7,35 M€), au Carré de Soie pour le secteur TASE Yoplait à Vaulx en Velin (6,78 M€), l'aménagement de la desserte du Carré de Soie (4,28 M€), de la rue Sergent Michel Berthet à Lyon 9 (2,86 M€) et au quartier Saint Jean à Villeurbanne (2 M€).

Dans le même temps les financements nouveaux accordés en 2009 se sont portés sur les opérations des terrains SOVAFIM à Oullins (8,5 M€), la ZAC du Triangle à Saint Priest (6,5 M€), la place Bellecour à Lyon 2^e (6,4 M€), la place des Jacobins à Lyon 2 (5,1 M€) et le réaménagement de la rue Garibaldi (5 M€).

Par ailleurs, les travaux primaires ainsi que les rachats d'ouvrages et la maîtrise foncière de la plupart des ZAC sont financés par cette autorisation de programme globale.

A eux seuls les projets de ZAC ont généré 1,77 M€ de dépenses d'investissement réalisées et près de 7 M€ de financements nouveaux votés pour la période du mandat.

Développer le rayonnement international de la métropole (A3) - montant réalisé en 2009 : 0,68 M€

Cette politique a pour ambition de développer la visibilité et l'attractivité de la Communauté urbaine à l'international.

L'objectif est d'attirer les entreprises en favorisant notamment des grands projets comme le développement de l'aéroport Lyon Saint Exupéry, le développement d'infrastructures de télécommunications en très haut débit et des infrastructures routières.

En 2009, les dépenses d'investissement relatives à cette politique se sont portées sur les réseaux mutualisés de communications (0,38 M€) et le boulevard du Valvert à Tassin la Demi Lune (0,13 M€).

Deux importants projets concernant Eurexpo (aménagement des accès et création d'un accès A 43) sont toujours en cours avec des sommes importantes engagées au cours des exercices précédents (2,81 M€).

Favoriser la mixité (B1) - montant réalisé en 2009 : 8,88 M€

Cette autorisation de programme globale comprend essentiellement les actions en matière de politique de la Ville dont les dispositifs sont les opérations de renouvellement urbain (ORU), les grands projets de Ville (GPV) et le développement social urbain (DSU).

Il s'agit de favoriser la mixité, en particulier dans les grands quartiers d'habitat social où de nouveaux centres d'activités sont installés en accompagnement des opérations sur le logement. C'est aussi faciliter l'accès à l'ensemble des populations à la vie économique et culturelle.

Parmi les principales actions ayant généré un important volume de dépenses en 2009, il convient de noter le projet Yzeron Semard à Oullins (1,84 M€), le quartier du Terraillon à Bron (1,66 M€), le GPV ilot du Cerisier à Vénissieux (1,22 M€) et le GPV la Duchère à Lyon 9^e (1,18 M€).

Globalement, en 2009, les opérations de type ORU ont reçu des financements complémentaires pour 1,45 M€ (dont ORU Terraillon secteur Caravelle + 1,15 M€).

Pour les actions de type DSU, c'est 3,17 M€ nouveaux qui ont été affectés en 2009 (dont 2,06 M€ pour le DSU du quartier de la Duchère).

Enfin, la Communauté urbaine a voté 4,63 M€ complémentaires au profit des GPV et plus particulièrement celui concernant la Duchère à Lyon 9 (5,57 M€).

Promouvoir une politique du logement équilibrée (B2) - montant réalisé en 2009 : 50,06 M€

Cette autorisation de programme globale correspond à la volonté de construire une offre de logements variée et équilibrée partout sur le territoire, en partenariat avec l'Etat, la Région et les organismes de logements sociaux.

Au cours du précédent mandat, la Communauté urbaine a fait porter un effort particulier sur sa politique en faveur du logement social qu'elle compte maintenir.

En 2009, les actions en faveur du logement social (acquisitions en réserves foncières) ont généré 39,33 M€ de dépenses d'investissement.

L'aide au logement, dans le cadre des politiques de délégation des aides à la pierre de l'Etat initiées en 2006, a représenté un montant de dépenses de 7,1 M€.

La création des aires d'accueil des gens du voyage et leur maintenance, dans le cadre de la compétence prise par la Communauté urbaine au cours du précédent mandat, a nécessité 2,58 M€ de dépenses.

Enfin, en dehors de ces actions caractérisées, la Communauté urbaine a réalisé une importante opération en faveur du logement en faisant des acquisitions à Saint Priest centre pour 2,19 M€.

Globalement, cette politique a bénéficié d'une enveloppe nouvelle de crédits pluriannuels à hauteur de 48,65 M€ en 2009 (dont 44 M€ nouveaux en faveur du logement social).

Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens (B3) - montant réalisé en 2009 : 0,37 M€

La Communauté urbaine fait vivre de nombreuses instances qui favorisent les échanges et l'écoute des élus et des habitants dans le cadre de la réalisation des projets. De plus, la révision du PLU participe à ce dialogue et fait actuellement l'objet d'une opération pluriannuelle financée sur cette autorisation de programme globale.

En 2009, les investissements relatifs au PLU se sont élevés à 372 263,13 € de dépenses réalisées et 600 000 € d'autorisation de programme individualisée.

Développer la mobilité pour tous (C1 - montant réalisé en 2009 : 121,19 M€

Cette autorisation de programme globale a pour vocation de financer les investissements relatifs à plusieurs catégories d'opérations en faveur des déplacements.

Il s'agit notamment d'encourager l'usage des transports en commun en accompagnant les travaux de la ligne du tramway T 4, les parcs de stationnement, la ligne de trolleybus ou encore le partenariat avec la SNCF, Réseau ferré de France (RFF) et la région Rhône-Alpes dans le cadre des projets Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL).

Le développement des nouvelles mobilités urbaines est encouragé en s'appuyant sur l'exploitation approfondie du système de gestion de la circulation Criter ainsi que sur le maintien en état du réseau, les actions de voirie de proximité et la prise en compte des obligations réglementaires, notamment pour la sécurité dans les tunnels.

Enfin, il s'agit d'intervenir en faveur des modes doux en développant les pistes cyclables et en prenant en compte dans chaque projet la question de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

L'autorisation de programme globale comprend quatre grandes catégories d'opérations : les opérations globalisées de voirie de proximité, les opérations de voirie d'un montant supérieur à 200 k€, les opérations liées à l'amélioration du trafic routier et des infrastructures (tunnels, parcs de stationnement) et les opérations liées aux transports en commun (aménagement connexes aux lignes de tramway, accès et aménagement des gares).

Les opérations globalisées de voirie de proximité ont mobilisé 49,56 M€ de dépenses en 2009 (au cours du précédent mandat la moyenne était de 40,4 M€ par an).

Les travaux de proximité, le gros entretien et la réparation des chaussées constituent la majeure partie de ces dépenses avec respectivement 16,59 M€ et 14,97 M€.

Enfin, l'ensemble de la voirie individualisée (projets supérieurs à 0,2 M€) dans les communes a fait l'objet de travaux pour un montant global de 10,71 M€.

Quelques opérations communales ou relatives à des arrondissements lyonnais comme l'aménagement d'une zone 30 sur le centre de Lyon (2,6 M€), la route de Genas à Villeurbanne (0,76 M€), le pont Schumann à Lyon 9^e (0,66 M€) et la réfection des trottoirs à Vénissieux (0,58 M€) sont à mettre en évidence du fait de leur montant.

Les projets de développement des transports en commun ont également été une priorité du précédent mandat qui se poursuit actuellement avec l'achèvement de la réalisation des lignes de tramway (LEA, C 1-C 2 et T 4).

Ces projets réalisés avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) ont bénéficié des financements de la Communauté urbaine dans le cadre d'aménagements connexes ou de subventions au Sytral maître d'ouvrage.

La totalité de cette politique a représenté 11,73 M€ de dépenses au cours de l'année 2009 dont 3,84 M€ pour le surcoût qualitatif du tramway T 4.

La Communauté urbaine s'est également engagée dans une politique de partenariat avec RFF, matérialisée par son implication financière dans le développement du REAL et par la participation à l'aménagement des accès et abords des gares sur le territoire communautaire.

8,66 M€ ont été consacrés à ces dossiers ferroviaires en 2009 dont 4,33 M€ pour la halte ferroviaire Jean Macé à Lyon 7°, 2 M€ pour la modernisation de l'axe ferroviaire Lyon-Bourg en Bresse et 1,96 M€ pour les projets REAL de l'ouest lyonnais.

Par ailleurs, la Communauté urbaine accueille sur le site de la Guillotière à Lyon 7° un centre de maintenance des trains à grande vitesse (TGV) pour lequel son engagement se monte à 54 M€. Une subvention d'équipement de 12 M€ a été versée en 2009.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration du trafic urbain, la Communauté urbaine participe, par le biais d'aménageurs privés, à la création et à la gestion des parcs de stationnement. Cela a représenté 3,6 M€ de dépenses en 2009 principalement en faveur du parc de stationnement Brosset à Lyon 6° (2,6 M€) et du parc des tables Claudiennes à Lyon 4° (0,77 M€).

La gestion des tunnels pèse lourdement dans les budgets d'investissement du fait de la mise aux normes imposées pour ce type d'équipement.

Cette année marque plus particulièrement le lancement des financements nécessaires à l'importante rénovation du tunnel sous la Croix-Rousse à Lyon 4°, chantier de grande ampleur avec 67,22 M€ d'autorisation de programme individualisée, dont une partie financera la construction d'une galerie dédiée aux transports en commun et aux modes de déplacements doux.

En matière de dépenses réalisées en 2009, les travaux ont représenté 18,75 M€ principalement affectés au tunnel sous la Croix-Rousse (11,28 M€) et au tunnel Brotteaux-Servient à Lyon 3°.

Notons également que les travaux concernant le Centre d'échanges de Lyon-Perrache à Lyon 2° sont rattachés à cette politique publique et qu'ils ont généré 0,75 M€ de dépenses en 2009 (dont près de 0,2 M€ au titre du plan de relance de l'économie).

Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels agricoles (C2 - montant réalisé en 2009 : 11,72 M€

Il s'agit de valoriser la place de la nature dans l'agglomération lyonnaise en réaménageant les rives de la Saône depuis la Mulatière jusqu'à Genay, en poursuivant le projet de l'Anneau Bleu, en transformant l'ancienne caserne Sergent Blandan et en soutenant des projets-nature sur tout le territoire.

Les opérations relatives au projet-directeur des rives de Saône ont généré en 2009 1,63 M€ de dépenses. Il s'agit principalement de la loupe d'Albigny sur Saône (1,15 M€) et du quai Saint Antoine à Lyon 2° (0,33 M€).

Actuellement, 11 opérations concernant les rives de Saône ont reçu des financements pour 6,45 M€ d'autorisation de programme individualisée en 2009.

Dans le cadre du projet de l'Anneau Bleu, la passerelle mode doux à Décines Charpieu a nécessité 0,16 M€ de dépenses en 2009 sur un total d'investissement affecté de 0,34 M€. Le projet Grand Large Anneau Bleu a bénéficié, pour sa part, d'un engagement de 2,7 M€ supplémentaires en 2009.

Le site de la caserne Sergent Blandan à Lyon 7° a été acquis en 008 pour 30,9 M€. En 2009, les investissements relatifs à ce site ont coûté 0,73 M€ dans la perspective de son futur d'aménagement (1,41 M€ complémentaires affectés au projet en 2009).

La part des financements réservés aux projets "nature", "jardins" et "soutien à l'agriculture" demeure encore modeste en ce début de mandat (0,08 M€ réalisé en 2009 pour un total de 0,37 M€ affecté). Toutefois, le lancement des projets-nature à compter de l'exercice 2010 devrait contribuer à augmenter l'intervention de la Communauté urbaine dans ce domaine.

Enfin, la réalisation des objectifs concernant la maîtrise de l'étalement urbain et la valorisation des espaces naturels et agricoles passe par une action foncière soutenue (acquisitions et réserves foncières). L'ensemble des opérations nécessaires à la maîtrise du foncier a généré 8,54 M€ de dépenses en 2009 (en charge nette). Sur la même période, c'est près de 6 M€ d'autorisation de programme qui ont été affectés au financement de ces opérations.

Il est important de noter que parmi ces actions foncières, les acquisitions réalisées pour le compte de tiers sont à terme neutre financièrement (12 M€ individualisés en dépenses et en recettes en 009) et génèrent des recettes de cessions tout comme les acquisitions et cessions en annuités.

Pour 2009, les recettes enregistrées au titre des cessions se sont élevées à 24,69 M€ (recettes brutes).

Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires (C3) - montant réalisé en 2009 : 7,4 M€

Les objectifs majeurs de cette autorisation de programme globale sont de financer les projets favorisant la réduction des déchets à la source, limitant l'incinération et permettant d'augmenter leur valorisation au meilleur coût.

Cette stratégie devrait se mettre en œuvre, notamment avec la réalisation de déchèteries supplémentaires pour mieux desservir l'ensemble des habitants, un entretien régulier de l'usine d'incinération pour maintenir une bonne qualité de rejet d'air et de production de chaleur.

Le plan de mandat précédent prévoyait déjà la rénovation ou la construction de déchèteries pour mieux desservir l'ensemble du territoire communautaire. Treize projets ont ainsi été engagés pour un montant total réalisé à la clôture (31 décembre 2008) de 4,2 M€. Plusieurs de ces opérations se poursuivent actuellement.

Il s'agit notamment de la déchèterie rue Alfred Brinon à Villeurbanne (0,24 M€) et la réhabilitation de la déchèterie de Saint Priest (0,06 M€).

Au-delà des dépenses réalisées en faveur des déchèteries, il est important de souligner que les nouveaux engagements pris en la matière courant 2009 se chiffrent à 1,53 M€ (dont 1,3 M€ au profit de la construction de la déchèterie de Mions et Corbas).

Au total, c'est aujourd'hui plus de 5,8 M€ de financements pluriannuels qui sont engagés en faveur des déchèteries de l'agglomération.

Les opérations globalisées pour le matériel de collecte et la maintenance de l'usine d'incinération ont généré 6,5 M€ de dépenses en 2009.

Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme (C4) - montant réalisé en 2009 : 65,84 M€

Cette politique est portée par trois des budgets communautaires : le budget principal pour la maîtrise des eaux pluviales ou la gestion des ruisseaux, le budget annexe des eaux pour garantir l'alimentation en eau potable de la population ainsi que sa préservation et le budget annexe de l'assainissement pour le traitement des eaux usées dans des usines qui doivent être créées ou mises aux normes.

Dans ce cadre, sont financés les investissements propres aux activités d'adduction et de sécurisation de l'eau potable ainsi que les travaux sur les réseaux dans le cadre des opérations de voirie ou d'aménagement urbain.

Les opérations globalisées d'entretien des réseaux, de sécurisation de la distribution et de la ressource en eau potable ont représenté 6,33 M€ en charge nette au cours de l'année 2009.

Certaines opérations lourdes ont été menées comme la mise en sécurité du site de Croix Luizet à Villeurbanne (0,48 M€), les réseaux du site Renault Trucks à Saint Priest (0,39 M€) ou le réseau de la rue André Philip à Lyon 3^e (0,24 M€).

En ce qui concerne les investissements liés au traitement des eaux usées, les usines d'épuration et les travaux sur les réseaux d'assainissement, les opérations globalisées représentent 18,4 % des dépenses pour cette autorisation de programme globale avec 12,1 M€ en 2009.

Ces opérations ont entraîné surtout des dépenses pour l'entretien des stations (0,97 M€), des réseaux (7,78 M€) et des branchements pour compte de tiers (3,34 M€).

Les projets les plus lourds en dépenses d'investissement 2009 conduits par la direction de l'eau ont concerné la station de la Feysine à Villeurbanne (16,57 M€). Cette station est la 10^e construite dans l'agglomération. Elle est réalisée dans le respect des normes environnementales et sera peu consommatrice d'énergie. Les autres projets concernés sont : la mise aux normes de la station d'épuration à Saint Fons (12,75 M€), le collecteur quartier nord à Vaulx en Velin (2,48 M€) et l'émissaire de la plaine de l'est à Villeurbanne (2,17 M€).

Dans le domaine de la gestion des eaux pluviales, les opérations globalisées pour l'entretien et la maintenance des galeries drainantes, hydrants et réseaux hydrauliques ont été réalisées à hauteur de 0,99 M€ de dépenses.

Par ailleurs, certaines opérations spécifiques de gestion des eaux pluviales et de prise en compte des problématiques de ruissellement ont conduit à des dépenses en 2009 sur cette autorisation de programme globale et au titre du budget principal. Il s'agit en particulier du bassin de rétention à Saint Genis les Ollières (0,25 M€), du bassin de Parilly sur la commune de Saint Priest (0,21 M€).

Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables (C5) - montant réalisé en 2009 : 1,96 M€

Ce champ de l'action publique s'applique aux pratiques propres de la Communauté urbaine sur ses bâtiments ou par la réduction du parc de véhicules, mais doit aussi être mené de façon partenariale et incitative avec tous les acteurs, notamment à travers les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) dans les opérations de réhabilitation.

La plantation et le renouvellement d'arbres d'alignement dans le cadre des projets de voirie concourent également à la réalisation de cette politique du mandat. En 2009, les plantations d'arbres ont impacté les dépenses à hauteur de 1,81 M€.

Par ailleurs, en 2009, une importante opération de rénovation de l'étanchéité des toitures de l'hôtel de Communauté a été lancée avec un financement individualisé de 0,76 M€.

Enfin, des opérations en faveur des économies d'énergie ont pu être engagées dans le cadre du plan de relance de l'économie pour 1,5 M€. Il s'agit de réaliser un programme de rénovation des chaufferies et de poursuivre la réalisation d'installation d'électricité photovoltaïque sur les bâtiments communautaires.

Assurer le bon fonctionnement des services (D1) - montant réalisé en 2009 : 20,78 M.

Cette autorisation de programme globale regroupe des opérations globalisées et quelques opérations individualisées de plus de 0,2 M€ nécessaires au fonctionnement de l'administration communautaire dans les domaines de l'informatique, des bâtiments, des mobiliers, matériels et véhicules.

L'entretien, l'aménagement et l'équipement des bâtiments communautaires, principalement sur les sites des subdivisions des services urbains et hors hôtel de Communauté, a généré 4,3 M€ de dépenses en 2009.

L'hôtel de Communauté a fait l'objet de travaux (changement de moquettes, rénovation des sanitaires, armoires électriques, etc.) pour un montant de 0,93 M€.

La maintenance et le renouvellement informatique, ainsi que le développement de projets, ont nécessité 2,88 M€ de dépenses dont 0,86 M€ pour le projet Galimède (informatique embarquée).

La Communauté urbaine a consacré également 1,39 M€ au remplacement des divers mobiliers et matériels pour le fonctionnement des services.

Enfin, les dépenses de renouvellement des véhicules légers mais surtout des poids lourds (véhicules de collecte et de nettoyage notamment) ont représenté 2,34 M€ en 2009.

Au sein de cette autorisation de programme globale, les plus importants financements affectés en 2009 ont concerné l'installation des services urbains à Vénissieux (2,32 M€), le centre de viabilité hivernale à Lyon 9° (1,66 M€) et l'installation des services voirie, propreté, relations internationales, prospective et stratégie d'agglomération ainsi que logistique et bâtiments à Lyon 3° (1,37 M€).

Une importante opération de restructuration du restaurant communautaire a été décidée au cours du mandat 2002-2008 pour un montant de 3,6 M€. En 2009, les dépenses relatives à cette opération se sont élevées à 0,15 M€. Elles impactent le budget annexe du restaurant communautaire dont le financement des investissements provient d'une subvention du budget principal.

Le tableau n° 3, ci-après, récapitule l'ensemble des éléments pour chaque autorisation de programme globale.

Par ailleurs, le détail des montants individualisés et réalisés au cours du mandat pour chaque opération présenté par autorisation de programme est annexé à la présente délibération.

Tableau n° 3 : Consommation des autorisations de programme globales au cours du mandat 2009-2014 (en € en charge nette)

| Autorisations de programme globales | Total APG individualisées | Crédits de paiement 2009 réalisés au 31 décembre 2009 | Reste à réaliser |
|---|---------------------------|---|------------------|
| A1 Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon | 82 002 852,97 | 17 962 860,03 | 64 039 992,94 |
| A2 Réaliser des grands projets structurants | 153 664 120,97 | 34 528 604,20 | 119 135 516,77 |
| A3 Développer le rayonnement international de la métropole | 4 738 023,58 | 680 896,60 | 4 057 126,98 |
| B1 Favoriser la mixité | 54 804 457,63 | 8 884 007,22 | 45 920 450,41 |
| B2 Promouvoir une politique du logement équilibrée | 124 252 537,99 | 50 063 993,12 | 74 188 544,87 |
| B3 Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens | 1 189 691,90 | 373 549,25 | 816 142,65 |
| B4 Promouvoir la solidarité à travers le monde | 8 482,00 | 0 | 8 482,00 |
| C1 Développer la mobilité pour tous | 523 443 370,24 | 121 187 599,11 | 402 255 771,13 |
| C2 Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels agricoles | 27 893 442,06 | 11 725 624,29 | 16 167 817,77 |

| Autorisations de programme globales | Total APG individualisées | Crédits de paiement 2009 réalisés au 31 décembre 2009 | Reste à réaliser |
|--|---------------------------|---|-----------------------|
| C3 Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires | 15 366 205,03 | 7 401 605,39 | 7 964 599,64 |
| C4 Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme | 181 884 181,72 | 65 838 486,55 | 116 045 695,17 |
| C5 Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables | 4 676 001,44 | 1 962 491,02 | 2 713 510,42 |
| C6 Garantir un environnement sain et prévenir les risques | 107 792,83 | 48 927,51 | 58 865,32 |
| D1 Assurer le bon fonctionnement des services | 50 996 268,85 | 20 778 010,62 | 30 218 258,23 |
| Budget principal | 1 039 568 701,34 | 273 769 153,41 | 765 799 547,93 |
| Budget annexe de l'eau | 20 999 839,16 | 9 784 290,48 | 11 215 548,68 |
| Budget annexe de l'assainissement | 160 786 202,00 | 57 736 320,99 | 103 049 881,01 |
| Budget annexe du restaurant | 3 672 686,71 | 146 890,03 | 3 525 796,68 |
| Tous budgets | 1 225 027 429,21 | 341 436 654,91 | 883 590 774,30 |

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Constate :

a) - la réalisation des autorisations de programme votées à la clôture de l'exercice 2009, en conformité avec la réalisation constatée au compte administratif 2009 en charge nette, à hauteur de :

- budget principal :

. 1 039 568 701,34 € individualisés,

. 273 769 153,41 € réalisés ;

- budget annexe des eaux :

. 20 999 839,16 € individualisés,

. 9 784 290,48 € réalisés ;

- budget annexe de l'assainissement :

160 786 202, 00 € individualisés

57 736 320,99 € réalisés ;

- budget annexe du restaurant communautaire :

. 3 672 686,71 € individualisés,

. 146 890,03 € réalisés ;

b) - la réalisation détaillée par autorisations de programme individualisées figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.